Le parcours du patient pris en charge au sein du CAUVA

Accueil — **Entretien** — **Consultation** — **Orientation**

Consultations sur réquisition judiciaire

- Dans le cadre d'une **enquête pénale**

L'ASSISTANT(E) MÉDICO - ADMINISTRATIF(VE)

Elle accueille les victimes, réalise l'enregistrement administratif, planifie les rendez-vous.

L'INFIRMIER(E) OU LA PUÉRICULTRICE

Elle accueille et coordonne la prise en charge des victimes au sein de la structure entre les différents professionnels. Elle assure les actes de soins en concertation avec les médecins légistes ainsi qu'une mission de prévention et d'information auprès des victimes de violences.

LE MÉDECIN LÉGISTE

Il examine les victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles, pour constater les coups, blessures et effectuer les prélèvements nécessaires. Dans le cadre d'une consultation sur réquisition judiciaire, le rapport d'examen est adressé directement à l'autorité requérante.

LES PSYCHOLOGUES

Ils reçoivent les victimes de violences à leur demande et/ou celle du médecin légiste pour prendre en charge la souffrance post-traumatique et contribuer, le cas échéant, à l'évaluation des répercussions sur le plan psychique.

LES ASSISTANT(E)S SOCIO-ÉDUCATIFS(VES)

Ils évaluent la situation sociale de la victime et l'accompagnent dans des démarches relatives aux domaines familiaux, éducatifs et sociaux. Ils assurent les relais avec les différents acteurs territoriaux et coordonnent les évaluations médico-psycho-sociales au sein de l'unité.

LES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

Partenaires externes du CHU, des juristes assurent une permanence quotidienne au sein de l'unité. Ils informent et conseillent les victimes dans leurs démarches juridiques.

Consultations spontanées

- Violences **intrafamiliales**
- Violences **sexuelles**

COM0127b © Direction de la communication et de la culture - Avril 2020